

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016**

Le dix-sept mai deux mille seize, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

### **Sont présents :**

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard adjoints,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE Géraldine, MARRO Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. CARLIERE Frédéric, DUVAL Gérard, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc conseillers municipaux.

### **Pouvoirs :**

Mme LEBER Sophie pouvoir à M. MALO Jean Marc,

M. FLEURY Philippe pouvoir à M. MOIZAN Gérard,

M. JOUTEL Yves pouvoir à Mme MARRO Corinne

Absent : M. DUPUIS Arnaud

Soit 19 membres présents - 3 pouvoirs - 22 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme LAVILLE Géraldine

Date d'affichage du présent procès-verbal : 19 mai 2016

Trois auditeurs participent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les différentes questions sont alors reprises point par point.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **Question n° 1 : Organisation du marché hebdomadaire**

Considérant la cession du contrat liant la commune à M. Garnier, titulaire de la concession des droits de place au 31 mai prochain,

#### **le conseil municipal**

- **se prononce favorablement sur la création d'une régie de recettes** pour l'encaissement des droits de places,

- **détermine les tarifs de droits de places suivants :**

○ tarif abonné 1.00 € du ml linéaire – paiement au mois

○ tarif non abonné 1.20 € du ml linéaire – paiement journalier.

- **fixe une redevance Ordures ménagères** de 0.20 € du ml.

Il sera laissé le libre choix aux commerçants d'entreposer les résidus du marché (déchets végétaux, cartons, caisses, cageots....) dans des conteneurs mis à leur disposition contre paiement de la redevance ou de les emporter.

**Le règlement de marché proposé est validé** par l'ensemble des conseillers.

**Question n° 2 : Modification des longueurs de voirie mises à disposition de la Communauté de Communes**

**Les élus valident la mise à disposition de la voie des Calètes et de l'allée du Boisseau à la Communauté de Communes** qui ainsi pourra prendre en charge leur entretien.

**Question n° 3 : Amortissement de participation au Syndicat Départemental d'Energie**

**Le conseil municipal adopte un amortissement de 5 ans** pour la participation sollicitée par le Syndicat Départemental d'Energie à l'occasion des travaux de génie civil de réseaux de communications électroniques lors de la construction de la salle « La Ficelle ».

**Question n° 4 : Renouvellement de l'adhésion au fonds départemental d'aide aux jeunes**

**La participation sollicitée par le Département au titre du fonds d'aide aux jeunes est votée par 21 voix.** Une somme de 649.98 € est à comptabiliser en conséquence au budget 2016.

*M. Malo s'abstient sur cette question.*

**Question n° 5 : Mise en place d'une garderie traditionnelle dès la fin des cours**

**A compter de la prochaine rentrée scolaire, les élus valident la mise en place d'une garderie traditionnelle dès la fin des cours de classe.**

Les tarifs suivants seront appliqués :

- 1 € de 15 h 30 à 16 h 30,
- 2 € de 15 h 30 à 17 h.

Les tarifs des activités périscolaires, de garderie du matin et de garderie du soir au-delà de 17 heures restent inchangés.

***Dans le cadre des questions diverses***

- Monsieur Lelaumier souligne l'état de saleté de certaines rues. les herbes prolifèrent au pied des habitations et dans les caniveaux.

Il rappelle l'utilisation possible de produits phytosanitaires dans les parterres de fleurs.

A ce jour, la réglementation interdit l'utilisation de produits chimiques à proximité de tout point d'eau et des avaloirs conduisant au réseau collectif d'eaux pluviales.

De même, il est rappelé les termes de l'arrêté municipal signé en janvier 2012. Les riverains sont tenus d'assurer l'entretien des trottoirs et caniveaux au droit de leur habitation, tant en période hivernale qu'en période estivale.

- A la demande de Monsieur Joutel, excusé absent, Madame Marro interroge M. le Maire sur la rétribution de la personne qui sera nommée en tant que responsable de la régie de recettes des droits de places.

Celui-ci lui répond que conformément à la réglementation, l'indemnité de responsabilité et la bonification indiciaire liées à la fonction de régisseur seront mises en place.

Pour information, tous les agents de la commune nommés régisseur titulaire bénéficient de ces indemnités.

- Monsieur le Maire confirme à ses collègues le départ en retraite de M. Jean Louis Cousin. Un pot de départ sera organisé le mardi 7 juin à 17 heures.

*Séance levée à 19 heures 15*